

Cycle de formation « Développement durable : Mode d'emploi »
Session 2 : Mener la concertation d'un projet territorial
de développement durable

DATE : 27 après midi et 28 avril 2010

Fiche formation et bulletin d'inscription

Finalité de la formation

Fournir aux participants les savoir-faire leur permettant de concevoir, animer et tirer le meilleur parti possible d'une démarche de concertation dans le cadre d'un projet de développement durable.

Public visé

- Agents et techniciens de collectivité (régions, départements, agglomérations, territoires de projets, EPCI, communes) amenés à concourir directement ou indirectement aux problématiques de développement durable.
- Agents-référents développement durable.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une vision large et critique des dispositifs de démocratie participative existants. Savoir sélectionner les outils les mieux adaptés à sa démarche.
- Animer un processus de concertation pour en tirer des propositions concrètes.
- Mobiliser les acteurs internes à la collectivité pour créer une véritable dynamique autour du projet : de la sensibilisation à la co construction.
- Adapter méthodes, outils et langage à la diversité des parties prenantes : élus, techniciens, acteurs socio économiques, jeunes, grand public...
- Communiquer autour des résultats de la concertation.
- Suivre et évaluer les apports et les impacts d'une démarche de concertation.

Code stage : DD 2
Session N° : 2010/04/02

Intitulé du stage :

« Mener la concertation d'un projet territorial de développement durable »

Dates : 27 am et 28 /04/2010

Durée : 1.5 jours

Prix : 830 HT

992.68 TTC

Lieu : Paris

Contact administratif :

Jean-Christ Yonga
01 45 15 89 66

Responsable de la formation et de l'animation :

Isabelle Robinot-Bertrand,
directrice animation
communication
01 45 15 89 26

Déroulement et contenu de la formation

Demi-journée 1 : Les objectifs et les dispositifs.

- Les fondamentaux de la participation : définition des concepts ; clarification des objectifs recherchés ;
- Les principaux dispositifs participatifs mobilisés dans le cadre de projet territoriaux de développement durable (Conseil de développement durable – Panel citoyen – ateliers thématiques / géographiques – blog – Ballades participatives, ...) – Pour chaque exemple, définition des acteurs à impliquer, des résultats à atteindre, des coûts à engager.
- Les bonnes questions à se poser avant d'initier une démarche de concertation. L'élaboration d'un cahier des charges.
- La conception de son plan de concertation : présentation de typologies pour sélectionner et hiérarchiser les dispositifs participatifs selon différents critères (objet de la concertation / finalité politique / intensité de la participation / public ciblé, etc.).

Demi-journée 2 : L'adaptation des outils aux publics cibles.

- La valeur ajoutée des dispositifs de concertation grand public : conférence citoyenne, panel, forum, blog.
- Les règles pour assurer la mobilisation pérenne d'un public cible.
- Les méthodes pour garantir la mobilisation des élus et des techniciens autour du projet de développement durable (méthode des référents, les Ambassadeurs 21, appels à projet, ...).

Demi-journée 3 : l'animation, la communication et l'évaluation.

- L'animation d'une démarche de concertation : présentation de différentes méthodes adaptées prenant en compte la spécificité des publics et la taille des groupes.
- L'information et la communication ou comment amplifier les résultats de la concertation.
- Le suivi et l'évaluation d'un dispositif participatif : méthodologie et outils, présentation de grilles d'évaluation.

Méthode et supports pédagogiques

- Apports "théoriques" sur les concepts de base de la démocratie participative.
- Etude de cas pratiques pour concevoir une démarche de concertation.
- Présentation de bonnes pratiques et de démarches exemplaires en matière de concertation.
- Présentation d'outils web 2.0 pour enrichir une démarche de concertation.
- Mise en situation pour l'animation d'une démarche participative : jeux de rôles.
- Co construction d'un cahier des charges.

Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entrainera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.

Intervenants :

Isabelle Robinot-Bertrand : directrice de missions animation de réseau et communication à RCT depuis 1996, titulaire d'un master développement local, ingénieur agronome.

Missions RCT en cours : Chef de projet agenda 21 Agglomération de Périgueux, de Chartres ; chef de projet mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration partagée d'une « Charte de la participation » pour Grenoble Alpes Métropole ; chef de projet accompagnement de la gouvernance du Plan Climat d'Ivry sur Seine ; chef de projet de l'animation de la concertation avec les professionnels du transport et de la logistique sur le fret dans le cadre des orientations du SDRIF...

Matthieu Commet : consultant démocratie participative, concertation, diplômé IEP, master d'Economie de l'Aménagement et du Développement Local, master 2 Recherche « politique comparée » sur la démocratie participative.

Missions RCT en cours : consultant mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration partagée d'une « Charte de la participation » pour Grenoble Alpes Métropole ; consultant accompagnement de la gouvernance du Plan Climat d'Ivry sur Seine ; consultant mission « Assistance à l'élaboration de l'agenda 21 du département des Pyrénées-Atlantiques », de l'agglomération de Pau-Pyrénées, ...

Lieu : Ce séminaire aura lieu à Paris.

Prix : Les frais de participation sont de 830 euros HT, 992.68 euros TTC, payables lors de l'inscription à l'ordre du Cabinet RCT. Ils comprennent la participation à l'ensemble du séminaire, le déjeuner du second jour, la pause café et le dossier participant, l'accès à l'espace client RCT et le suivi du centre de ressources. Les déplacements et frais d'hébergement sont à la charge du participant.

Inscription

- Remplir et retourner le bulletin d'inscription au Cabinet RCT, 1, rue Lénine, 94 200 Ivry sur Seine ; Télécopie : +33 (0) 1 45 15 89 29 ; ou mail : formations@rct-territoires.com
- Remplir le formulaire disponible sur le site internet du cabinet RCT à l'adresse suivante : www.rct-territoires.com

Précisions

- La session de formation nécessite 6 stagiaires minimum pour être confirmée ; en cas de report de date pour défaut de participants, les personnes inscrites seront informées 10 jours au plus tard avant le début du stage initial de son report.
- Tous nos stages peuvent être réalisés sur site pour un minimum de 5 participants. Pour nos tarifs dans ce cas et pour de plus amples informations, merci de contacter :

Jean-Christ Yonga, chargé de mission formation au 01 45 15 89 66.

Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entraînera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.

A retourner à Jean Christ Yonga

Cabinet RCT,

1, rue Lénine, 94 200 Ivry-sur-Seine

Fax : +33 (0) 1 45 15 89 29 – Tel : +33 (0) 1 45 15 89 66

formations@rct-territoires.com

RCS Créteil B 392 317 723 (1999B01088)

Siret : 392 317 723 000 63 APE : 7112B

N° TVA intracommunautaire : FR 9239231772300055

RCT est un organisme de formation enregistré à la DRTEFP sous le n° 1940575594

Nom : Prénom :
 Fonction : Structure :
 Adresse :
 Téléphone : Fax :
 Mail :@.....

Je m'inscris à **un** ou **deux** ou **trois** séminaire(s) de formation :

Sessions		Dates	Cocher
1	Elaborer un projet territorial de DD 2jrs	30 et 31 mars 2010	<input type="checkbox"/>
2	Mener la concertation d'un projet territorial de DD 1.5 jrs	27 am et 28 avril 2010	<input type="checkbox"/>
3	Evaluer un projet territorial de DD 1.5 jrs	25 et 26 matin mai 2010	<input type="checkbox"/>
Nombre total de Sessions			

Tarifs HT & TTC

<input type="checkbox"/> Session 1 : 1 050 HT, 1 255.80 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait 3 Sessions : 2 303.50 HT ; 2 754.99 TTC
<input type="checkbox"/> Session 2 : 830 HT ; 992.68 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait Sessions 1 & 2 ou 1 & 3 : 1 692 HT ; 2 023.63 TTC
<input type="checkbox"/> Session 3 : 830 HT ; 992.68 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait Sessions 2 & 3 : 1 494 HT ; 1786.82 TTC

Mode de règlement

Je règle à l'inscription la somme de

- Par chèque bancaire à l'ordre de RCT.
- Par virement bancaire sur le compte ouvert par RCT à la BPrives de Paris :

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
10207	00003	04003076484	15

Nom de l'organisme :

- Par Bon de commande administratif (à faire parvenir à RCT)
- Prise en charge par une OPCA

Date :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

Cachet et signature

Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entrainera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.